

## Aperçu sur les honoraires des avocats allemands

En Allemagne, les honoraires d'avocats se calculent suivant la Loi sur la rémunération des avocats ("Rechtsanwaltsvergütungsgesetz"). Cette loi prévoit pour les affaires civiles, prud'homales et administratives une facturation suivant la valeur du litige. L'honoraire résulte alors de taxes qui suivent un barème qui se base sur le montant de la valeur du litige.

Qu'est-ce que la valeur du litige? Il s'agit de l'importance économique de l'affaire exprimée en euro (par exemple, le montant d'une facture ou celui du loyer non encore payé). La valeur du litige peut être estimée. Ainsi, dans le cas d'un désaccord sur la validité d'un licenciement, la valeur du litige correspondra à trois mois de salaire brut mensuel. En ce qui concerne les droits de visite d'un enfant, cette valeur sera fixée à 3 000 €.

Les honoraires d'avocats peuvent aussi être calculés par heure, notamment lorsque l'affaire est très complexe, du fait de son internationalité ou pour des affaires de routine ou des consultations suivies.

En sus des honoraires, l'avocat facture ses frais de courrier et de télécommunication (souvent d'une manière forfaitaire) ainsi que ceux de photocopies. De même, s'y ajoutent les frais de déplacement éventuels et la taxe sur la valeur ajoutée.

En matière de défense pénale et de représentation devant les tribunaux des affaires sociales, la loi sur la rémunération des avocats prévoit des taxes forfaitaires qui dépendent de l'étendue de la défense.

Le Code Civil allemand oblige le débiteur défaillant à supporter les honoraires d'avocats de son créancier. Si le débiteur ne paie pas et que l'exécution forcée n'a mené à rien, le créancier devra payer lui-même son avocat.

Le risque financier du créancier peut être établi comme suit :

### I. Mise en demeure et recouvrement extrajudiciaire

En mettant le débiteur en demeure, l'avocat lui donne une dernière possibilité de répondre à ses obligations sans qu'il y ait procédure judiciaire.

Les taxes suivantes peuvent être générées :

0,5 - 2,5 taxes de conseil, en règle générale 1,5 taxes « <i>Geschäftsgebühr</i> » suivant le N° 2400 VV	Pour l'étude du dossier par l'avocat et la communication écrite extrajudiciaire avec la partie adverse
1,5 taxes de transaction « <i>Vergleichsgebühr</i> »	Les parties trouvent un arrangement et

<i>suivant le N° 1000 VV</i>	concluent une transaction
------------------------------	---------------------------

Une affaire de « moyenne difficulté » engendrera des taxes situées entre 1,5 et 3.

Si la mise en demeure reste sans effet et que l'avocat est chargé d'engager une procédure judiciaire, la moitié de la « *Geschäftsgebühr* », la taxe de conseil sera imputée sur la taxe de procédure (0,75 au maximum).

## II. La procédure d'injonction de payer

### 1 Injonction de payer

L'injonction de payer n'est recevable qu'en cas d'affaires portant sur le paiement d'une créance. On la préfère à l'assignation en justice pour chaque cas où l'on suppose que le débiteur (devenu « *Antragsgegner* ») ne s'y opposera pas. Cette procédure est beaucoup plus avantageuse et plus rapide qu'une procédure normale en justice.

Les taxes suivantes peuvent être générées :

1,0 taxe de procédure - « <i>Verfahrensgebühr</i> » <i>suivant le N°3305 VV</i> <sup>1</sup>	La taxe est dûe dès lors que la procédure d'injonction de payer est introduite devant le tribunal.
--	--

Les frais de justice seront à supporter à hauteur d'une taxe de 0,5. Les frais de justice se calculent également par taxe suivant un barème établi en fonction de la valeur du litige. Toutefois, les frais de justice s'élèvent au minimum à 23,00 €.

### 2 L'ordonnance exécutoire

Si l'opposant ne soulève pas d'opposition, le créancier (« *Antragsteller* ») peut demander une ordonnance exécutoire à l'encontre son débiteur.

Les taxes suivantes sont à prendre en compte :

0,5 taxe de procédure <i>suivant le N° 3308 VV</i>	Cette taxe est dûe lors de la demande d'ordonnance exécutoire auprès du tribunal
--	--

La procédure d'injonction peut entraîner une taxe de 1,5.

## III. L'assignation en justice

Si le créancier a fait une demande en injonction de payer et le débiteur a soulevé une opposition ou si une demande en justice est immédiatement intentée, les taxes suivantes peuvent être dûes:

1,3 taxes de procédure - « <i>Verfahrensgebühr</i> » <i>suivant le N°3100 VV</i>	Pour l'élaboration de l'assignation et la représentation du client
1,2 taxes d'audience « <i>Terminsgebühr</i> » <i>suivant le N°3104 VV</i>	Pour la participation de l'avocat à l'audience

<sup>1</sup> VV : Recueil des taxes, annexé à la Loi allemande sur la rémunération des avocats

1,0 taxe de transaction « Vergleichsgebühr » suivant le N° 1003 VV	Lors de la conclusion d'une transaction
---	---

Cela peut donc entraîner une taxe de 3,5 .

Sont à payer à titre d'avance sur les frais de justice 3 taxes judiciaires. Si la procédure se termine par un retrait de la demande, par une reconnaissance de dette, par une transaction ou un acquittement, seule une taxe de 1 sera due. L'avance dépassant les coûts réels sera alors remboursée par le tribunal. Les frais d'avocats peuvent ainsi diminuer.

#### IV. L'exécution forcée

L'exécution forcée consiste en un recouvrement par saisie des biens du débiteur. En règle générale, une taxe d'un montant de 0,3 naît par mesure d'exécution entreprise.

La valeur du litige se calcule ici avec les créances principales et les accessoires, notamment les intérêts et les coûts.

Les titres concernant des créances non contestées peuvent être recouverts suivant la directive 805/2004 du 21 avril 2004. Il s'agit par exemple des ordonnances d'injonction de payer, des jugements reconnaissifs etc. des différents Etats membres de l'UE. Aucun autre frais n'est dû.

Concernant l'obtention des clauses exécutoires ou la reconnaissance de titres étrangers, les frais à payer sont les mêmes que ceux d'une assignation en justice.

#### V. Exemples

Voici des exemples concernant des affaires «de moyenne difficulté », sans frais de déplacement mais TVA incluse.

##### Exemple 1

L'avocat reçoit l'ordre de faire valoir une créance de livraison d'un montant de 2 000 €.

Valeur du litige : 2 000 €.

Voici les frais en cas de :

I.	Mise en demeure extrajudiciaire	261,21 €	Honoraire de l'avocat
II.	Injonction de payer et ordonnance exécutoire	403,71 €	Honoraire de l'avocat
		36,50 €	Frais de justice
III.	Demande en justice et jugement	538,18 €	Honoraire de l'avocat
		219,00 €	Frais de justice
	Demande en justice et transaction	696,45 €	Honoraire de l'avocat
		73,00 €	Frais de justice
IV.	Exécution forcée	68,97 €	Honoraire de l'avocat

##### Exemple 2

L'avocat engage une procédure prud'homale contestant la validité d'un licenciement. Le salaire mensuel brut du client s'élève à 3 200 €.

Valeur du litige : 9 600 €

Voici les frais en cas de :

III.	Demande en justice et transaction lors de l'audience de conciliation	2 047,99 €	Honoraire de l'avocat
		78,40 €	Frais de justice
	Demande en justice et jugement	1 469,65 €	Honoraire de l'avocat
		392,00 €	Frais de justice

Attention: En première instance prud'homale chaque partie supporte ses propres frais, ils ne sont jamais remboursés par la partie perdant la procédure. Le demandeur supportera en plus les frais de justice.